

POLITIQUE DE CAMPUS SANS TABAC DU CAMPUS RENNAIS DE L'ECOLE DES HAUTES ETUDES EN SANTE PUBLIQUE (EHESP)

PREAMBULE, DEFINITION

L'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP) s'engage à proposer un environnement sain à l'ensemble de ses usagers. Pour cela, une politique de campus sans tabac a été adoptée sur le campus rennais. Elle se caractérise par : « Une interdiction de fumer sur l'ensemble du campus, c'est-à-dire dans les bâtiments (locaux d'enseignement, laboratoires, cantine, cafétéria, lieux d'hébergement), mais également sur tous les lieux extérieurs appartenant à l'école : parkings, espaces verts, etc. ». Cette politique entrée en vigueur le 31 mai 2018, s'applique à tous les usagers du campus rennais, sans exception (apprenants, personnels, visiteurs, prestataires extérieurs, vacataires, travailleurs indépendants, participants aux conférences, personnes accueillies dans le cadre de conventions d'hébergement, etc.). Elle s'applique également à tous les événements, y compris les conférences organisées sur le campus rennais de l'EHESP.

La mise en place du campus sans tabac est motivée par les effets néfastes du tabagisme sur la santé (environ 75 000 personnes succombent aux maladies liées au tabac chaque année en France) et sur l'environnement (pollution de l'air, déforestation, contamination des sols et des eaux avec les mégots jetés). L'EHESP reconnaît le caractère hautement addictif du tabac et de la nicotine, ainsi que son impact préjudiciable sur les fumeurs et les non-fumeurs.. . Cette démarche est recommandée par l'OMS (article 8 de la Convention-Cadre pour la Lutte Antitabac), qui rappelle que le déploiement des lieux sans tabac est efficace pour prévenir et réduire le tabagisme. Elle s'inscrit également dans le cadre de la loi du 1er février 2007 (décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006), qui interdit de fumer dans tous les espaces clos accueillant du public et dans les lieux de travail en France. Elle est également recommandée dans le 3ème Programme national de lutte contre le tabagisme 2023-2027 qui invite à « la généralisation des lieux de santé sans tabac et des campus et écoles de santé sans tabac » en France (http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/programme_national_contre_le_tabac.pdf)

Par ailleurs, la mise en place du campus sans tabac s'inscrit dans le cadre de la stratégie de développement durable de l'école

OBJECTIFS DE LA POLITIQUE :

L'objectif de la mise en place de la politique de campus sans tabac de l'EHESP est de :

- Prévenir l'initiation au tabagisme
- Encourager les usagers fumeurs à réduire ou arrêter leur consommation de tabac
- Faciliter le recours aux aides à l'arrêt disponibles gratuitement sur le campus
- Réduire l'exposition à la fumée secondaire (en particulier à l'entrée des bâtiments)
- Offrir un environnement de travail plus sain, plus propre, et respectueux de l'environnement (meilleure qualité de l'air, moins de mégots sur le sol)
- Faire progresser la politique de développement durable de l'EHESP
- Être un lieu d'enseignement supérieur exemplaire et promoteur de santé
- Aider à changer l'image du tabac dans la société en réduisant la visibilité de ces produits
- Diminuer les risques d'incendie
- Réduire les coûts de nettoyage du campus

DÉTAILS DE LA POLITIQUE :

CAMPUS SANS TABAC

L'EHESP interdit strictement l'usage du tabac et de tous les produits du tabac fumé ou chauffé (cigarettes, cigares, cigarillos, pipes, narguilé, bidis, blunts, tabac chauffé, etc.), sur l'ensemble du campus rennais, y compris en dehors des jours et horaires ouvrables. Il est possible de fumer dans les abris disposés à la périphérie du campus (dont le plan est disponible [ici](#)). Le SEDEN (système électronique de délivrance de la nicotine, plus communément appelé « cigarette électronique ») est quant à lui toléré, mais uniquement sur les espaces extérieurs du campus.



SOUTIEN À L'ARRÊT DU TABAC

Le campus sans tabac s'accompagne d'un service d'aides à l'arrêt proposées gratuitement sur le campus rennais pour les fumeurs apprenants et personnels : consultations avec un.e professionnel.le de santé, prescription de substituts nicotiniques, participation au moi(s) sans tabac, etc. Des ateliers de gestion du stress sont également proposés dans le cadre du campus sans tabac.

AMBASSADEURS ET ACTIONS DE COMMUNICATION

Des ambassadeurs formés à la prévention et à la promotion de la santé sillonnent régulièrement le campus rennais. Leur rôle est d'informer les usagers de l'EHESP sur la politique en vigueur, les aides à l'arrêt disponibles pour les fumeurs, et de faire respecter le campus sans tabac. Il est demandé aux usagers de leur réserver le meilleur accueil. Des actions de communication (tenue de stands, organisation de conférences – scientifiques ou grand public-, actions de sensibilisation, etc.) et des évaluations régulières du campus sans tabac (questionnaires, etc.) accompagnent le dispositif.

RESPECT DU CAMPUS SANS TABAC :

Conformément à l'article 9 du règlement intérieur :

« Par décision n°28 du 31 mai 2018, l'EHESP est devenue Campus sans tabac sur son site rennais. L'ensemble des publics accueillis sur le site rennais sont concernés par le dispositif Campus sans tabac. Engagée dans une démarche incitative d'accompagnement à l'arrêt du tabac et une volonté de promouvoir cette politique de santé publique l'EHESP a choisi de déployer une signalétique claire et permettant de prévenir le personnel et les usagers qu'ils entrent en « zone » non-fumeur grâce notamment à des totems « campus sans tabac » placés aux différentes entrées, ainsi que du mobilier spécifique à destination des fumeurs (abris-fumeurs situés en lisière du campus, cendriers).

Par ailleurs, l'utilisation des cigarettes électroniques est permise uniquement dans les espaces extérieurs ».

Le règlement intérieur des résidences précise :

« Les résidences, ainsi que le campus sont des espaces sans tabac. Des abris fumeurs sont installés aux lisières du campus ».

Les contrevenants à la politique campus sans tabac, s'exposent à des sanctions disciplinaires.

CONTACT ET DEMANDE D'INFORMATIONS SUR LE CAMPUS SANS TABAC

Toute question, interrogation et demande relative au campus sans tabac de l'EHESP peut être adressée à : campussanstabac@ehesp.fr

Rennes, le 02 décembre 2025


La Directrice de l'EHESP
Isabelle RICHARD